



Regularisation de ma situation admenistratif

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **13:06**

Bonjour,

je suis arrivé en france en juillet 2002 avec un visa d'affaire en je me suis fais controlé le 16 08 2011 au travaille avec un faut nom le prefet ma demander de quité le teritoire francais jais fais un avocta qui ma fais sortir apres ma sorti jais fais un recoure de la désision de prefet de val doise en meme temp jais pris un reendez vous a la prefecture de sarcelels avec ma vrais identité asque je risque quelque chose si je vais yallez a mon rendez vous puisque il sont pas ma vrais identité a la prefecture merci

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **14:00**

bonjour vous 75,

allez à la prefecture pour déposer un dossier et que vous avez une oqtf en cours de valdité ya un risque.

pour mieux vous aider ,j'aimerais vous poser quelques questions:

1-vous etes de quelle natinalité?

SI VOUS ETES ALGERiens ,vous vous pouvez bénéficier d'un titre de sejour mais en juillet 2012,car vous aurez 10ans de présence enfrance

2-vous avez en RDV à LA PREFCTURE pour déposer un dossier,sur quel fondement,salarié ou vie privée et familiale?

BON COURAGE

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **14:13**

je vais déposer un dossier aux tant que vie privée puisque je suis un algérien et j'ai dix ans de présence en France mais que je comprend pas le OQTF il est pas sur ma vraie identité monsieur comment il peut savoir à la préfecture que je suis la même personne merci monsieur je suis vraiment perdu j'ai tout le temps la trouille de retourner au centre de rétention

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **14:21**

bonjour,

puisque vous êtes algérien, vous pouvez avoir un titre de séjour vie privée et familiale de plein droit en application de l'article 6-1 de l'accord franco algérien

à condition de:

- 1- prouver votre présence durant ces 10 ans avec des documents probants, année par année
- 2- vous ne vivez pas en situation de polygamie
- 3- vous ne présentez pas de menace à l'ordre public

je constate que vous êtes en France depuis juillet 2002, donc vous allez remplir la condition de l'article 6-1 en juillet 2012

vous avez votre rdv pour quand?

AVANT D'aller à la préfecture ou faire une démarche, consultez une association, par exemple la Cimade, GISTI,
bon courage

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **16:01**

j'ai un rendez-vous le 14 juin 2012 puisque l'OQTF il expire au 16 août 2012 j'ai peur d'y aller à la préfecture et de me faire embarquer direct mais moi j'ai pas compris un truc monsieur puisque je me suis fait arrêter avec un faux nom et je vais à la préfecture avec mon vrai nom comment ils peuvent savoir que j'ai une OQTF par rapport à mes empreintes ou mes photos c'est ça que je comprend pas merci de m'avoir répondu monsieur

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **21:57**

BONJOUR YOUS ;

vous n'êtes pas EST VALABLE JUSQU'à quand?

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **21:59**

ca ve dire quoi aps monsieur

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **22:38**

BONSOIR,

en fait c'est dans votre message que j'ai lu aps(peut etre c'est une FAUTE de frappe de votre part)

moi ,j'ai cru que vous avez une aps(autorisation provisoire de sejour).

moi ce que je vous conseille de faire c'est de déposer votre dossier le jour ou vous aurez 10ANS ;soit au mois de juillet 2012 SI NON la prefcture peut refuser votre dossier .

VOUS ETES entré en france quand exactement?

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **22:45**

BONSOIR,

en plus votre OQTF EXPIRE LE 12 AOUT 2012

à mon avis ,il vaut mieux de reporter votre rdv,parce que si vous vous presentez à la prefecture avant d'avoir achevé VOS 10 ANS ET QUE VOUS AVEZ UNE OQTF EN COURS DE VALDITÉ ,vous risquez d'etre interpellé et expulsé.

ESSAYER DE CONTACTER UN ASSOCIATION OU EVENTUELLEMENT UN AVOCAT

EST CE LE RDV VOUS L'AVEZ EU par internet?

Par **vous75**, le **01/12/2011** à **22:45**

je suis rentrer en france le 22juiet 2002 moi je me suis renseigné a des copain que la premiere fois que je vais yallez la bas il vont voir que mon passeport pour voir la date de rentrer apres il vont me donné un autre rendez vous dans trois moi ca ve dire le moi de septembre l'oqtf aurais experé et mes dix ans seront faite cest juste que je vais gagné du temp vous me compréné monsieur

Par **vous75**, le **01/12/2011** à **22:48**

j'ai eux mon rendez vous par téléphone monsieur

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **22:58**

BONSOIR,

vous etes entré le 22 juillet 2002, donc vous allez bouclé vos 10 ANS LE 22 JUILLET 2012.

VOUS AVEZ UN rdv le 22 JUIN 2012, à cette date vous aurez pas 10 ANS DE PERESENCE EN FRANCE ET EN PLUS VOUS AVEZ UNE OQTF EN COUR DE VALIDITÉ, VOUS RISQUEZ une expulsion.

moi ce que je vous conseille c'est d'attendre jusqu'à ce que vous aurez 10 ANS .SOIT JUSQU'AU 22 JUILLET 2012

NE FAITES PAS DES CHOSES TOUT SEUL, consultez une association ,ou un avocat

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **23:00**

merci beaucoup monsieur je vous souhaite un etres bonne soirée

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **23:03**

bonsoir,

essayer de prendre un autre rdv ,mais pas avant le 22JUILLET 2012 ,

et soiyez discret ,car la police connait votre adresse et que vous avez une oqtf en cours de valdité;

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **15:48**

moi quand ils mon interpelé jais pas donné ma vrais identité et ma vrais adresse et quand je vais partir a la préfecture je vais yallez avec ma tante elle ma fais une hebergement a son adresse alors je suis un peux couvert non ?

Par **joseph**, le **02/12/2011** à **17:59**

BONJOUR,

est ce que l'oqtf est à votre nom?

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **18:42**

non elle est pas a mon vrais nom l'oqtf

Par **joseph**, le **02/12/2011** à **19:02**

BONJOUR,

à votre place ,je vais demander un autre rdv pour le 22 ,23 ,24JUILLET 2012

POUR EVITER toute surprise,

si vous etes en france depuis presque 10 ANS, je ne voie pas d'un convenient de rester un mois en plus pour etre certain d'obtenir votre titre de sejour ,car vous allez l'obtenir de plein droit.NE PRENNEZ pas DE RISQUES.

SACHEZ UNE CHOSE , que si vous etes interpellé par exemple le 20 JUILLET 2012 ,rien les empeche de vous exuplser car vous n'avez pas encore bouclé les 10 ANS ,IL VOUS MANQUE 2 JOURS

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **19:06**

merci j'ai apeler auj la préfecture pour repoussé mon rendez vous il mon dit quil faut apeler plus tard puisque j'ai une oqtf en cours de validité jusqu'au moi daout il faut que je laisse un peut de temp alors mais cette oqtf elle et pas avec mon vrais prénom comment il vont capté a la prefecture quil sagie de moi

Par **joseph**, le **02/12/2011** à **19:20**

BONJOUR,

supposons que vous allez déposer votre dossier le 22 JUIN 2012, rien ne les empeche de prendre une decision de refus par exemple le 30 JUIN 2012 CAR à cette date vous ne remplisserez pas la condition de 10 ANS,

honnêtement je ne voie pas pourquoi vous insistez à déposer votre dossier avant le 22 JUILLET 2012.

JE VOUS donne UN CONSEIL , ne faites jamais quoi que se soit sans avoir consulter une association ou un avocat;

prenez un rdv pour 22 ,23 ,JUILLET 2012 ET NE PARLEZ PLUS SUR L'oqtf qui n'es pas à votre nom

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **19:25**

vous mavvez pas compris le premier rendez vous la du 14juin il vont juste voir mon passeport et mon hebergement apres il vont me donné un autre rendez vous dans trois moi la je vais

deposé mon dossier le quite yaura expéré et mais dix ans je lé aurais mais vous aveze raison quite a resté encore un mois et je vais faire les chose dans les normes

Par **joseph**, le **02/12/2011** à **19:45**

BONSÖIR,

mais est ce que vous etes sur que le 14 JUIN 2012 , vous n'aurez pas de probleme (interpellation)?

PATIENTEZ ,ET REPORTEZ VOTRE rdv jusq'au 22 JUILLET 2012, au moins à cette vous n'aurez aucun probleme ,car vous avez bouclé vos 10 ANS;

et maintenant ,si vous voulez prendre le risque et gachez vos 10 ANS EN FRANCE à cause D'un mois ,c'est votre affaire;

bon courage et allez voir une association

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **19:49**

merci beaucoup josef jais comprsi je vais faire reulé mon rendez vous